

**RÉPONSE GLOBALE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LE VINGT-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, INTITULÉ *ÉDIFICATION DU PAYS DANS LE NORD ET VIGILANCE AUX FRONTIÈRES : UNE VISION PROSPECTIVE DU CANADA DANS L'ARCTIQUE***

**INTRODUCTION**

Le gouvernement du Canada a examiné minutieusement le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (le Comité), dont il remercie les membres de l'intérêt qu'ils ont porté à ce dossier. Le gouvernement reconnaît l'attention considérable que le Comité a accordée à ces questions importantes et se réjouit de l'intérêt constant que le Comité porte aux efforts déployés par le gouvernement pour faire en sorte que le Nord canadien demeure une région prospère et sûre au sein d'un Canada fort et souverain.

Le gouvernement relève avec satisfaction que la majorité des recommandations formulées par le Comité correspondent aux travaux déjà amorcés par le gouvernement et aux nouvelles mesures récemment annoncées dans le Budget de 2019. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour achever le nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et faire avancer les intérêts du Nord sur la scène nationale et internationale.

La réponse du gouvernement du Canada à chacune des recommandations du Comité figure ci-après.

**DES PARTENARIATS VÉRITABLES AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS DU NORD**

**RECOMMANDATION 10**

**Le gouvernement du Canada devrait élaborer un cadre de gestion conjointe des eaux arctiques canadiennes qui permettrait aux Inuits de jouer un rôle de leadership aux côtés du gouvernement fédéral et qui mettrait à contribution tous les ministères et organismes des gouvernements fédéral et territoriaux exerçant des responsabilités à l'égard de ces eaux, ainsi que les organisations de revendications territoriales concernées et le Conseil du milieu marin du Nunavut.**

**RÉPONSE :** Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne travaillent en collaboration avec les organisations, les intervenants et les gouvernements autochtones pour trouver des modes novateurs de prestation des programmes et des services. Dans le respect des principes relatifs aux revendications territoriales, Pêches et Océans Canada travaille avec succès depuis plusieurs années à la mise en place d'une stratégie de cogestion dans l'Arctique. La création en 2018, par Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne, d'une nouvelle région distincte de l'Arctique témoigne de la volonté du gouvernement de parvenir à une réconciliation et d'instaurer une nouvelle relation avec les peuples autochtones. La nouvelle région de l'Arctique favorisera l'avancement de la cogestion et la cohérence des efforts dans l'ensemble

de l'Arctique. Un nouveau directeur général régional de Pêches et Océans Canada, qui est issu d'une communauté nordique, est désormais en poste à Rankin Inlet, et un nouveau commissaire adjoint de la Garde côtière canadienne est entré en fonction à Yellowknife. Ceux-ci mobilisent activement les organisations, les intervenants et les gouvernements autochtones pour s'assurer que les dirigeants et les communautés du Nord sont parties prenantes au développement de la région de l'Arctique.

En outre, le Plan de protection des océans du Canada a accordé du financement à Transports Canada et à la Garde côtière canadienne pour qu'ils dirigent la conception d'un cadre de cogestion des eaux canadiennes dans l'Arctique en partenariat avec d'autres ministères fédéraux et des organisations inuites et autochtones du Nord. Ces efforts visent à définir un modèle de cogestion et les investissements prioritaires en vue d'améliorer les services, en partenariat avec les résidents du Nord. La première phase de la mobilisation est sur le point d'être achevée, et des recommandations seront soumises au gouvernement du Canada en 2020.

#### **RECOMMANDATION 9**

**Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle région opérationnelle de la Garde côtière dans l'Arctique, le gouvernement du Canada devrait s'efforcer, en collaboration étroite avec les organisations et les communautés inuites, d'accroître la représentation des Inuits au sein de la Garde côtière canadienne, ainsi que la présence de la Garde côtière partout dans l'Arctique canadien.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement souscrit à cette recommandation. Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne ont créé la nouvelle région de l'Arctique en vue d'améliorer la prestation des programmes et des services dans le Nord et de mieux accomplir les grandes priorités, telles que la réconciliation avec les peuples autochtones et le Plan de protection des océans du Canada.

La création de la nouvelle région de l'Arctique vise à renforcer la présence de la Garde côtière canadienne partout dans l'Arctique canadien. Les partenaires et les collectivités autochtones du Nord sont activement mobilisés, afin qu'il soit tenu compte comme il se doit de leurs priorités et de leurs besoins au cours de la mise en place de la structure dont sera dotée cette nouvelle région. L'instauration de la nouvelle région de l'Arctique a notamment pour objectif d'accroître le recrutement d'Autochtones et de résidents du Nord au sein de la Garde côtière. Un solide plan de dotation axé sur l'emploi des Autochtones est en préparation. La Garde côtière a déjà fait des progrès pour renforcer ses efforts de recrutement en vue d'assurer une plus grande représentation des Inuits au sein de son effectif.

La Garde côtière compte déjà des employés autochtones qui se sont identifiés comme tels dans plusieurs de ses secteurs d'activité, dont les Opérations, les Relations et partenariats avec les Autochtones et ses équipes régionales. La Garde côtière recrute activement des employés autochtones et accroît le soutien à l'emploi de son personnel autochtone dans la nouvelle région de l'Arctique. En 2019, la Garde côtière a embauché six étudiants autochtones dans le

cadre de son programme des embarcations de sauvetage côtier dans le Nord, cinq étudiants autochtones pour faire partie de l'équipage de bateaux de la Garde côtière dans le Nord pendant l'été et trois étudiants autochtones aux fins des équipes de mobilisation communautaire et d'exercice dans l'Arctique.

#### **RECOMMANDATION 19**

**Le gouvernement du Canada devrait travailler avec les gouvernements territoriaux, autochtones et locaux pour trouver des solutions locales aux enjeux en matière d'énergie propre, fiable et abordable dans l'Arctique canadien.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada travaille de près avec les territoires, les peuples autochtones et les collectivités locales pour assurer l'accès à des sources d'énergie propres, fiables et abordables dans l'Arctique. Une série de programmes complémentaires, englobant l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les projets d'infrastructures, appuient le passage des collectivités nordiques et autochtones à de nouvelles sources d'énergie propres et renforcent leurs capacités, tout en réduisant leur dépendance à l'égard du diesel. Ces mesures conjuguées visent à améliorer les conditions socioéconomiques, à créer des emplois, à favoriser des économies et à réduire les impacts environnementaux pour les résidents du Nord :

- Le Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada (RNCan)
- L'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel « Impact Canada » de RNCan
- Le programme Approche responsable du développement énergétique des communautés du Nord pour le chauffage et l'électricité (ARDEC Nord) de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)
- Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique d'Infrastructure Canada
- Le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone d'Environnement et Changement climatique Canada
- Les programmes de développement économique de l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor)

Conformément au Budget de 2019, les ministères fédéraux sont en train de procéder à un examen de leurs programmes en vue de contribuer à réduire la dépendance au diesel des collectivités autochtones, nordiques et éloignées, en améliorant leur accès au soutien dont elles ont besoin pour y parvenir.

Un grand nombre de ces programmes soutiennent des projets lancés à l'initiative des collectivités et encouragent la prise en charge et la participation de celles-ci. Par exemple, le travail accompli par la Première Nation des Gwitchin Vuntut pour installer un système de production d'électricité solaire permettra de remplacer l'utilisation de diesel, tandis que l'Association inuite du Kivalliq travaille au développement d'un réseau d'hydroélectricité et de fibre optique pour relier les collectivités. La collaboration avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre du projet d'expansion du réseau hydroélectrique de Taltson

facilitera l'acheminement d'une énergie propre à la fois à Yellowknife et dans la province géologique du Grand lac des Esclaves.

Grâce à l'appui du gouvernement fédéral, d'autres initiatives aident les collectivités à réduire encore davantage leur dépendance au diesel. Par exemple, les collectivités de la Première Nation de la rivière Jean-Marie et de Sachs Harbour ont réalisé un projet pilote de rénovation domiciliaire éco-énergétique adaptée à la culture locale. Le Conseil national de recherches du Canada est en train d'élaborer un guide technique pour la construction domiciliaire dans les régions nordiques et éloignées, qui comprendra des mesures pour accroître l'efficacité énergétique et faire avancer d'autres objectifs prioritaires comme l'adaptation.

#### **RECOMMANDATION 20**

**Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les décisions fédérales concernant le développement économique du Nord canadien reposent sur des consultations constructives avec les gouvernements territoriaux et les organisations autochtones, notamment pour ce qui est de projets futurs d'exploitation des gisements de pétrole et de gaz au large des côtes.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada est résolu à tenir de véritables consultations aux fins de la prise de décisions portant sur le développement économique dans le Nord canadien. En collaboration avec les gouvernements des territoires, le gouvernement du Canada continue de faciliter le processus réglementaire d'étude environnementale afin de le rendre plus rapide, prévisible et transparent à l'égard des grands projets de mise en valeur des ressources et d'infrastructures proposés dans le Nord. Le gouvernement du Canada supervise aussi les consultations menées par la Couronne fédérale auprès des communautés autochtones.

À la suite d'une annonce faite en octobre 2018, le gouvernement du Canada travaille avec les résidents du Nord, les peuples autochtones et d'autres partenaires ayant des droits découlant de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale en vue d'établir le processus de gouvernance et la portée de l'examen qui sera mené tous les cinq ans, sur la base des données scientifiques, en vue de déterminer les possibilités d'exploiter de façon sûre et durable les ressources pétrolières et gazières extracôtières dans l'Arctique. Cet examen permettra d'établir s'il doit demeurer interdit de délivrer tout nouveau permis d'exploration pétrolière et gazière dans les eaux de l'Arctique canadien.

Le développement économique dans le Nord canadien doit aussi respecter les objectifs socioéconomiques et les obligations légales consacrées par la Constitution figurant dans les traités en vigueur et les ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement du Canada continuera aussi de collaborer avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement du Yukon et la Société régionale inuvialuite en vue de négocier une entente sur la cogestion du pétrole et des ressources et le partage des revenus issus de leur exploitation dans la mer de Beaufort. Si les activités d'exploitation pétrolière et gazière reprennent au large des côtes, cette structure de cogestion permettra aux résidents du Nord d'avoir voix au

chapitre en ce qui concerne l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières extracôtières et de s'assurer qu'ils bénéficient des revenus ainsi générés.

### **RECOMMANDATION 23**

**Le gouvernement du Canada, en étroite collaboration avec les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et les sociétés de développement autochtones, devrait s'efforcer de combler le déficit infrastructurel entre les collectivités du Nord et celles du Sud du pays, en mettant un accent particulier sur les transports et la connectivité. Les efforts déployés en ce sens devraient être appuyés par des mécanismes de financement à long terme qui sont suffisamment ambitieux pour permettre aux promoteurs de demander l'aide du gouvernement fédéral en vue de la réalisation de projets de renforcement de la nation.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada mène une série d'activités collaboratives visant à élaborer des stratégies pour combler les lacunes en matière d'infrastructure dans le Nord. Transports Canada travaille en étroite collaboration avec les gouvernements territoriaux, l'industrie ainsi que les partenaires autochtones et inuits pour élaborer un Cadre stratégique sur les transports dans l'Arctique, dont le but est de mieux orienter le travail du Ministère et de définir les priorités afin que soient améliorées la sécurité, la fiabilité, l'efficacité, la viabilité et l'accessibilité globales du réseau de transports dans l'Arctique canadien.

Le gouvernement continue d'investir pour améliorer et augmenter les infrastructures dans le Nord. Le Budget de 2019 prévoit une hausse de 400 millions de dollars sur huit ans des montants affectés au Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) pour les régions de l'Arctique et du Nord, ce qui fera passer à 800 millions de dollars les fonds consacrés à ces régions. Ainsi, de nouvelles routes et autres voies de communication cruciales pourront être aménagées jusqu'aux collectivités de l'Arctique et du Nord et entre celles-ci, et ces collectivités pourront être reliées aux marchés. En partenariat avec les territoires et les groupes autochtones, le gouvernement a déjà engagé plus de 145 millions de dollars, par l'intermédiaire du FNCC, pour la réalisation de quatre projets visant à améliorer les infrastructures routières et aéroportuaires dans chacun des trois territoires ainsi que pour réduire les pressions supplémentaires exercées par les changements climatiques sur le réseau de transport du Nord. Un appel de propositions dans le Nord a pris fin en mars 2019, et le gouvernement annoncera d'ici l'été 2019 des projets supplémentaires favorisant l'atteinte des objectifs de connectivité du FNCC pour le Nord.

Ce financement s'ajoute au soutien continué fourni par le gouvernement pour relever les défis particuliers associés aux infrastructures et à l'énergie dans les régions de l'Arctique et du Nord canadien, notamment plus de 1,58 milliard de dollars sur 12 ans pour les trois territoires du Nord, pour l'aménagement d'infrastructures dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, ainsi que 400 millions de dollars destinés au Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Pour être admissibles au soutien fédéral, les projets doivent être priorisés par le gouvernement provincial ou territorial concerné. Un montant de 84 millions de dollars sur cinq ans a été consacré à l'acquisition de connaissances sur les effets des changements climatiques

ainsi qu'à l'amélioration de la résilience dans la conception et la construction des infrastructures du Nord.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) travaille avec ses partenaires du Nord pour aider à combler les lacunes en matière d'infrastructures. Au cours des deux dernières années, CanNor a approuvé des contributions de 18,5 millions de dollars pour 39 projets d'infrastructure dont la valeur globale s'élève à 40,7 millions de dollars. Par exemple, CanNor finance l'Association inuite du Kivalliq pour qu'elle étudie la possibilité d'établir un lien hydroélectrique et de fibre optique entre la province du Manitoba et la région de Kivalliq au Nunavut.

Par l'intermédiaire de son programme Brancher pour innover, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a investi près de 150 millions de dollars pour améliorer la connectivité dans les trois territoires et dans le Nord du Québec. Plus tôt cette année, le gouvernement a nommé l'honorable Bernadette Jordan à titre de ministre du Développement économique rural afin qu'elle dirige les travaux d'amélioration de la couverture de la large bande à haute vitesse partout au pays. Cet engagement a été réaffirmé dans le Budget de 2019 avec l'annonce d'un montant de 1,7 milliard de dollars visant à assurer à l'échelle du pays des vitesses minimales sur Internet de 50 mégabits par seconde (Mb/s) pour le téléchargement vers l'aval et de 10 Mb/s pour le téléchargement vers l'amont. Des fonds supplémentaires seront également offerts par d'autres mécanismes. Plus particulièrement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a indiqué qu'une partie pouvant atteindre 10 % des 750 millions de dollars du Fonds pour la large bande sera mise à la disposition des collectivités du Nord qui dépendent des satellites. La Banque de l'infrastructure du Canada aura pour objectif d'investir un milliard de dollars sur dix ans partout au pays et d'obtenir au moins deux milliards de dollars en investissements supplémentaires du secteur privé afin d'améliorer l'accès des Canadiens à la large bande. Dans l'ensemble, il s'agit du plus important engagement de fonds fédéraux à ce jour pour la large bande. Le gouvernement est déterminé à travailler avec les gouvernements territoriaux et les intervenants autochtones pendant la mise en œuvre de ces initiatives.

Le Budget de 2019 prévoit également d'autres sommes qui pourraient servir à favoriser des investissements à grande échelle dans les infrastructures.

#### **RECOMMANDATION 24**

**Chaque fois que des fonds sont investis dans l'infrastructure de défense de l'Arctique canadien, le gouvernement du Canada devrait analyser les besoins des populations civiles de la région environnante pour que les investissements profitent le plus possible aux collectivités du Nord.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation. Lorsque possible, le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC) veillent à ce que les dépenses d'infrastructure dans le Nord procurent des avantages concrets aux collectivités locales. Par exemple, ils fournissent des fonds au gouvernement du Nunavut,

par l'entremise du Programme d'aide aux immobilisations, pour moderniser et entretenir l'autoroute de 33 km entre l'installation navale de Nanisivik et le hameau d'Arctic Bay. Cette autoroute est utilisée à la fois par le MDN, les FAC et les collectivités locales.

Les collectivités du Nord devraient profiter des contrats d'infrastructure du domaine de la défense dans l'Arctique canadien dans la mesure du possible. Le MDN et les FAC recherchent activement des entreprises appartenant à des Autochtones dans le Nord qui ont l'expertise nécessaire pour ses projets d'infrastructure de défense. Ce sont des partenaires clés du MDN et des FAC, car elles ont une expertise associée au projet en plus d'un savoir local et d'une connaissance de l'histoire du territoire.

Voici des exemples de contrats accordés récemment à des Autochtones :

- Contrats de 60,5 millions de dollars accordés à Almiq Contracting Ltd. par Construction de Défense Canada pour des travaux liés au projet de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique;
- Un montant de 43 millions de dollars dépensés pour répondre à quatre exigences distinctes en matière de participation des Inuits dans le cadre du contrat d'exploitation et d'entretien du Système d'alerte du Nord; et,
- Un montant de 7,7 millions de dollars accordé à la Nasittuq Corporation dans le cadre du Plan d'avantages pour les Inuits pour des travaux sur l'île d'Ellesmere.

#### **RECOMMANDATION 28**

**Le gouvernement du Canada devrait présenter au Parlement un rapport annuel portant sur le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral dans l'Arctique canadien, les ressources budgétaires accordées pour atteindre des cibles stratégiques précises et les résultats obtenus à l'aide de ces fonds, et ce en partenariat avec les gouvernements territoriaux et les organisations autochtones.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec cette recommandation, et envisagera de prendre des mesures à cet égard à l'avenir lorsqu'il produira des rapports sur son rôle et ses responsabilités dans l'Arctique canadien. Actuellement, l'ensemble des ministères et organismes fédéraux doivent présenter des rapports au Parlement sur les mandats, les plans, les priorités et les allocations, ainsi que sur les résultats qui s'y rattachent. Les activités menées dans l'Arctique canadien font partie de ces rapports. Le gouvernement du Canada reconnaît que de meilleurs rapports horizontaux faciliteraient la communication des renseignements aux parlementaires et à tous les Canadiens, et il prend des mesures en ce sens.

#### **DÉFENSE, SÉCURITÉ ET INTENDANCE**

##### **RECOMMANDATION 11**

**Le gouvernement du Canada devrait améliorer la flotte de brise-glaces de la Garde côtière canadienne pour qu'elle puisse continuer d'offrir des programmes et des services essentiels aux Canadiens, dans le cadre d'un processus qui n'aura aucune incidence négative sur la**

**sécurité et la connaissance du domaine maritime du Canada, la recherche scientifique et les capacités de recherche et sauvetage.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada est résolu à assurer la sécurité dans les eaux canadiennes en disposant d'une flotte prête à servir sur les trois côtes du Canada et dans ses vastes voies navigables internes. Depuis 2011, la Garde côtière a fait l'objet d'investissements considérables pour remplacer ses navires et ses hélicoptères, et elle continue de travailler avec diligence pour que de nouveaux navires soient construits dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale. La Garde côtière a récemment mis en service un nouveau brise-glace, le NGCC *Captain Molly Kool*, qui s'est joint à la flotte pour la saison de déglacage 2019. Le NGCC *Jean Goodwill* et le NGCC *Vincent Massey* viendront également soutenir les programmes de la Garde côtière à compter de 2019 et de 2020 respectivement.

Le 18 février 2019, la Garde côtière a présenté une demande d'information pour l'acquisition éventuelle d'un brise-glace léger. L'obtention d'une capacité intérimaire de déglacage léger contribuera à la gestion des glaces et à l'escorte dans les glaces en eau peu profonde, notamment sur les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, tandis que les navires actuels de la Garde côtière subissent des travaux d'entretien ou de réfection visant à prolonger leur durée de vie. Les deux brise-glaces lourds de la Garde côtière, le NGCC *Louis S. St-Laurent* et le NGCC *Terry Fox*, sont en bon état et devraient être maintenus en service jusqu'à la livraison de leurs remplaçants.

La Garde côtière effectue une planification pluriannuelle rigoureuse pour appuyer le renouvellement, la mise à niveau et la modernisation de sa flotte, et veillera à ce que le gouvernement ait les capacités nécessaires pour fournir les services essentiels sur l'eau.

**RECOMMANDATION 12**

**Le gouvernement du Canada devrait se fixer un délai pour terminer la cartographie, selon les normes modernes, des corridors marins les plus achalandés dans l'Arctique canadien.**

**RÉPONSE :** En raison des défis particuliers associés à l'hydrographie dans l'Arctique, il est difficile de fixer une échéance à respecter pour la réalisation des levés hydrographiques et la production de cartes de navigation maritime, même pour les eaux les plus fréquentées de l'Arctique. Mentionnons notamment l'éloignement et la taille de la région géographique, ainsi que la courte durée de la saison et les conditions extrêmes. Au cours des dernières années, le Service hydrographique du Canada a été en mesure d'accélérer son travail et d'augmenter la proportion des eaux de l'Arctique ayant fait l'objet de levés selon des normes modernes et adéquates. En avril 2019, 31 % des voies les plus fréquentées pour le transport de marchandises commerciales et le réapprovisionnement des collectivités avaient été cartographiées. D'ici la fin du Plan de protection des océans en 2023, on estime qu'environ 40 % des voies les plus fréquentées auront fait l'objet d'un levé.

Le Service hydrographique du Canada travaillera à maximiser l'utilisation des technologies et des partenariats importants afin de faire avancer et d'accélérer la cartographie des eaux de l'Arctique. La Garde côtière installe actuellement des sonars hydrographiques modernes sur ses brise-glaces. Au cours des trois prochaines années, il pourrait y avoir jusqu'à six brise-glaces de la Garde côtière équipés pour réaliser des levés ciblés et opportunistes, et nous cherchons également à réaliser d'autres occasions de ce type avec le ministère de la Défense nationale et d'autres exploitants de navires afin d'augmenter encore plus le nombre de navires se rendant dans l'Arctique qui sont en mesure de fournir des données hydrographiques de grande qualité. Enfin, le Service hydrographique canadien continue d'évaluer les nouvelles technologies, notamment la télédétection et les navires de cartographie autonomes, qui pourraient constituer d'autres méthodes pour cartographier les eaux de l'Arctique.

### **RECOMMANDATION 13**

**Le gouvernement du Canada devrait accroître le financement du Programme national de surveillance aérienne afin que l'on puisse couvrir plus de territoire dans l'Arctique canadien et y multiplier les patrouilles. Il devrait également s'assurer qu'il est possible, dans le cadre du Programme, d'acheter du nouveau matériel de surveillance et de remplacer les aéronefs le moment venu.**

**RÉPONSE :** Transports Canada est le ministère fédéral chargé de prévenir la pollution produite par les navires, et son Programme national de surveillance aérienne (PNSA) est la principale méthode lui permettant de le faire. Dans l'Arctique, bien que la prévention de la pollution soit le principal motif justifiant les activités de vol du Programme, chaque heure de vol comprend une série de tâches afin de maximiser l'efficacité du service pour Transports Canada et d'autres ministères. Transports Canada est souvent l'intervenant le plus près d'un incident dans l'Arctique, ou le seul à proximité, et est chargé d'intervenir pour recueillir des renseignements en situation d'urgence environnementale, civile ou humanitaire. La flotte d'aéronefs de patrouille maritime de Transports Canada est composée de trois aéronefs répartis stratégiquement de façon à surveiller les trois océans. Le gouvernement est d'accord avec le Comité pour ce qui est de l'importance de continuer à assurer et à étendre la couverture de la surveillance dans l'Arctique. Il continuera d'étudier les possibilités d'améliorer les opérations et d'acquérir de nouveaux aéronefs de patrouille maritime avant-gardistes, munis de tout l'équipement nécessaire pour la surveillance par télédétection, ainsi qu'un nombre suffisant de composantes de remplacement pour rajeunir sa flotte vieillissante. L'opérationnalisation des capacités du Système d'aéronef télépiloté (SATP) serait aussi un complément aux capacités de surveillance dans l'Arctique, et offrirait des moyens autres que ceux offerts par les plateformes de surveillance classiques des aéronefs à ailes fixes.

#### **RECOMMANDATION 14**

**Le gouvernement devrait continuer à investir dans de nouvelles technologies pour améliorer sa connaissance des activités sous-marines dans l'Arctique ou approchant de l'Arctique, notamment en collaborant étroitement avec les États-Unis dans le cadre de NORAD.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. Conformément à la politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE), le gouvernement du Canada est résolu à augmenter l'attention accordée à l'Arctique, notamment en améliorant le renseignement, la surveillance et la reconnaissance interarmées à titre de priorité en recherche et développement pour la défense. Le Canada a cerné la nécessité de produire des solutions novatrices pour les problèmes de surveillance dans le Nord. Dans le cadre du programme de connaissance de la situation dans tous les domaines (CSTD), lequel a fait l'objet d'un investissement de 133 millions de dollars sur cinq ans (de 2015 à 2020), le MDN réalise des recherches et des analyses à l'appui de l'élaboration d'options pour une meilleure connaissance des domaines associés aux approches aériennes et aux opérations maritimes de surface et sous-marines du Canada. Les solutions de surveillance étudiées par le MDN et les FAC continueront de soutenir la capacité du gouvernement du Canada à défendre l'Arctique et à protéger les habitants du Nord de façon efficace, et favoriseront une meilleure connaissance pangouvernementale des problèmes de sécurité ainsi que des activités de transport et de commerce dans l'Arctique canadien. L'objectif pour les trois domaines (aérien, maritime de surface et sous-marin) est de fournir des évaluations et des conseils sur le rendement et la viabilité des technologies, méthodologies et concepts actuels et futurs qui pourraient contribuer à une meilleure connaissance dans ces trois domaines.

En outre, la politique PSE prévoit l'acquisition de nouvelles capacités et technologies qui contribueront à améliorer la connaissance de la situation dans l'Arctique, notamment :

- Des aéronefs de surveillance de prochaine génération (systèmes télépilotés) afin d'étendre considérablement la capacité en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées, ce qui permettra la transmission de données en temps réel, un facteur essentiel de la réussite des opérations;
- Des systèmes spatiaux qui amélioreront les communications dans tout l'Arctique; et,
- Des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique (NPEA), dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, pour permettre une surveillance armée en mer dans les eaux de l'Arctique canadien.

## **RECOMMANDATION 15**

**Le gouvernement du Canada devrait examiner régulièrement les besoins en matière de recherche et sauvetage de concert avec ses partenaires territoriaux afin de déterminer si des ressources aériennes devraient être déployées dans le Nord, que ce soit de manière saisonnière ou permanente. Si une évaluation des besoins indique un jour qu'une telle capacité d'intervention lointaine est requise dans le Nord, le gouvernement devrait accorder des fonds additionnels aux Forces armées canadiennes pour s'assurer qu'il n'y ait aucune diminution des services de recherche et sauvetage dans le Sud du Canada.**

**RÉPONSE :** Cette recommandation complète les travaux déjà en cours en réponse au Rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, « *Quand chaque minute compte - Recherche et sauvetage maritimes* ». La réponse du gouvernement a été déposée le 3 mai 2019.

Le gouvernement du Canada évalue régulièrement ses capacités opérationnelles de recherche et de sauvetage partout au pays. La Garde côtière et ses partenaires consultent régulièrement les collectivités locales au sujet des exigences en matière de recherche et de sauvetage dans l'Arctique, par l'entremise de la mise œuvre de la méthode d'Analyse axée sur les risques de la prestation des services de recherche et de sauvetage maritimes (RAMSARD) de la Garde côtière. Le processus, qui contribue au meilleur modèle de prestation de services dans le domaine de la recherche et du sauvetage au Canada, comprend deux étapes de consultation publique et veille à ce que les collectivités locales participent au processus de prise de décisions. Par exemple, dans le cadre du Plan de protection des océans et par suite de vastes consultations, la Garde côtière a établi une station saisonnière d'embarcations de sauvetage côtier à Rankin Inlet, au Nunavut. Des étudiants inuits et autochtones y travaillent pour fournir des services exclusifs de recherche et de sauvetage maritimes dans cette région.

Le Canada consulte régulièrement les autres ordres de gouvernement et des organisations civiles afin de mieux répondre aux besoins locaux et régionaux en matière de recherche et de sauvetage. Ces activités comprennent l'harmonisation de la posture d'intervention des Forces armées canadiennes et le déploiement à l'avance des ressources afin d'assurer une certaine synchronisation avec les activités qui présentent le plus grand potentiel pour les opérations de recherche et de sauvetage. Les Forces armées canadiennes complètent également régulièrement leurs interventions de recherche et de sauvetage avec des aéronefs et des hélicoptères civils affrétés, au besoin. De plus, la Garde côtière travaille avec les pays de l'Arctique dans le cadre du Forum des gardes côtières de l'Arctique afin d'échanger des pratiques exemplaires pour les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique et a participé à deux exercices réels axés sur la recherche et le sauvetage dans des conditions arctiques.

Afin que les FAC soient en meilleure position pour intervenir lors d'opérations de recherche et sauvetage partout au Canada, y compris dans nos régions du Nord et de l'Arctique, la politique de défense, *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE), comprend des investissements dans un éventail de capacités. Par exemple, la politique PSE prévoit le remplacement de l'avion de recherche et sauvetage à voilure fixe. Ce remplacement contribuera à renforcer la capacité

d'intervention de l'Aviation royale canadienne en cas de missions critiques de recherche et sauvetage aériens, en partenariat avec des partenaires civiles. En outre, grâce à l'acquisition d'une flotte de navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique, la Marine royale canadienne sera en meilleure position pour appuyer ses partenaires, notamment la Garde côtière, dans leurs activités de recherche et sauvetage.

En plus de ces capacités, les activités de recherche et sauvetage en orbite moyenne (MEOSAR), un élément spatial du système international de recherche et sauvetage, permettent aux FAC et à leurs partenaires de mieux détecter et de sauver des personnes en détresse.

#### **RECOMMANDATION 16**

**Le gouvernement du Canada devrait envisager la possibilité que l'on initie les Rangers canadiens et les Rangers juniors canadiens à l'utilisation des drones dans le but d'accroître la connaissance du domaine dans l'Arctique. Si un tel programme est réalisable, le gouvernement devrait accorder des fonds pour la distribution, l'entretien et la réparation de l'équipement nécessaire, ainsi que pour l'amélioration de l'infrastructure de communications de Forces armées canadiennes dans le Nord.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada se penchera sur la recommandation de fournir des systèmes aériens sans pilote (mieux connus sous le nom de « drone ») aux Rangers canadiens. Nous continuerons d'examiner les types de capacités dont ont besoin les Rangers canadiens, mais nous n'envisageons pas de leur fournir des systèmes aériens sans pilote pour le moment. Le MDN et les FAC doivent équilibrer les besoins et le mandat des Rangers et des Rangers juniors afin de déterminer les ressources dont ils ont besoin. À l'heure actuelle, les deux programmes disposent des ressources nécessaires pour accomplir leur mandat respectif.

Les Rangers canadiens sont un élément essentiel d'une surveillance militaire efficace et jouent un rôle clé dans l'exercice de la souveraineté du Canada dans les régions du Nord et de l'Arctique. Ils forment une sous-composante unique en son genre de la Force de réserve. Le fait d'être légèrement équipé représente un avantage dans la conduite des patrouilles de surveillance et de souveraineté. Ils sont recrutés pour leurs compétences en matière de survie et leurs vastes connaissances de leurs terres locales, grâce auxquelles ils offrent un appui global aux opérations des FAC dans les régions du Nord et les régions éloignées ou isolées du Canada en tant que guides et experts locaux sur le terrain. En reconnaissance de leur rôle important, et conformément à l'engagement énoncé dans la politique PSE, le MDN et les FAC travaillent à augmenter la taille, l'empreinte géographique et l'efficacité des Rangers canadiens.

Le gouvernement du Canada ne souscrit pas à la recommandation de fournir des systèmes aériens sans pilote aux Rangers juniors canadiens. Le programme des Rangers juniors canadiens a pour but de fournir un programme jeunesse structuré aux filles et aux garçons de 12 à 18 ans qui habitent dans des régions éloignées et isolées du Canada. Le programme fait la promotion des cultures et des modes de vie traditionnels au moyen d'activités amusantes et valorisantes qui aident les jeunes à acquérir des compétences de vie et à améliorer les collectivités dans lesquelles ils vivent.

#### **RECOMMANDATION 17**

**Le gouvernement du Canada devrait prévoir un financement à long terme pour le remplacement du Système d’alerte du Nord, dans le cadre des discussions avec l’administration américaine concernant la modernisation des capacités de NORAD dans l’Arctique.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada est d’avis qu’il est important de travailler avec les États-Unis pour déterminer la meilleure façon de remplacer cette importante capacité dans le cadre de la modernisation générale du NORAD. La politique de défense du Canada, *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE), indique que des travaux sont en cours avec les États-Unis (É.-U.) pour déterminer la meilleure façon de remplacer cette importante capacité. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les É.-U. pour concevoir des technologies visant à améliorer la surveillance et le contrôle dans l’Arctique. De plus, le Canada et les É.-U. collaborent étroitement à la modernisation du NORAD pour défendre le continent contre les menaces actuelles et futures. Les deux pays ont un intérêt commun à veiller à ce que l’Arctique demeure sécuritaire et stable. Le MDN et les FAC tirent actuellement parti des engagements pris dans la politique PSE pour faire du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance interarmées dans l’Arctique une priorité de recherche et de développement dans le domaine de la défense. Pour y parvenir, le MDN et les FAC continuent de travailler avec leurs partenaires et leurs alliés à la conception de nouvelles technologies afin d’améliorer la surveillance et le contrôle dans l’Arctique, notamment le Système d’alerte du Nord.

Bien que la technologie actuelle du Système d’alerte du Nord doive être remplacée, des travaux sont en cours avec les États-Unis pour trouver une solution technologique innovatrice aux problèmes de défense continentale, y compris les alertes avancées. Par exemple, le Canada et les États-Unis travaillent étroitement ensemble à la toute première analyse binationale des options pour la surveillance des voies d’approche du Nord afin d’étudier des solutions technologiques innovatrices pour la surveillance aérienne. Le rapport sur l’analyse binationale sera terminé à la fin de 2019 ou au début de 2020.

#### **RECOMMANDATION 18**

**Le gouvernement du Canada devrait examiner les emplacements d’opérations avancés utilisés pour les chasseurs canadiens pour déterminer si des améliorations doivent être apportées aux infrastructures pour assurer une présence efficace et soutenue, et s’il est nécessaire de créer de nouveaux emplacements dans l’Arctique, le but étant d’avancer le plus possible la ligne de défense nord-américaine.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. Le MDN et les FAC continueront d’examiner leurs emplacements d’opérations partout au Canada pour s’assurer qu’ils respectent les exigences en matière de défense contre les menaces pour le continent, notamment dans l’Arctique. Le MDN et les FAC continuent de placer leurs actifs militaires dans les régions où les menaces éventuelles sont les plus importantes. De plus, le Canada travaille en étroite collaboration avec les États-Unis pour veiller à ce que le NORAD demeure prêt à faire

face à un éventail complet de menaces éventuelles. Comme l'indique la politique PSE, le MDN et les FAC prendront des mesures pour améliorer la capacité des FAC de travailler dans l'Arctique et de s'adapter à un environnement de sécurité évolutif, y compris l'amélioration de la mobilité, de la portée et de l'empreinte des FAC dans le Nord canadien à l'appui des opérations, des exercices et de la capacité des FAC en matière de projection de force dans la région.

#### **RECOMMANDATION 21**

**Le gouvernement du Canada devrait examiner la *Loi sur les systèmes de télédétection spatiale* pour déterminer si elle a évolué au même rythme que les innovations technologiques dans le domaine de la télédétection et si Affaires mondiales Canada est encore le ministère le mieux placé pour gérer les demandes de licences présentées en vertu de la *Loi*. Dans le cadre de ce processus d'examen, le gouvernement fédéral devrait tenir compte des recommandations formulées à l'issue des examens indépendants de la loi réalisés en 2012 et en 2017.**

**RÉPONSE :** Le Canada s'engage à augmenter sa capacité pour mieux appliquer la *Loi sur les systèmes de télédétection spatiale*. Cet engagement comprend des efforts comme la réponse aux deux examens de la *Loi*, l'obtention de ressources additionnelles, une nouvelle consultation d'homologues de réglementation internationaux pour une meilleure coopération, une meilleure coordination et une transparence accrue.

Puisque l'application de la *Loi* porte sur la sécurité nationale et la défense, la sécurité des Forces canadiennes et la façon dont le Canada coordonne les relations internationales, et que le MDN et l'Agence spatiale canadienne (sous le contrôle d'Innovation, Sciences et Développement économique) sont des titulaires en vertu de la *Loi*, Affaires mondiales Canada continue d'être le seul ministère doté des mandats adéquats pour appliquer la *Loi*.

#### **GÉOPOLITIQUE**

##### **RECOMMANDATION 1**

**Dans le cadre de la stratégie de dissuasion et de défense contre toute menace visant les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, le gouvernement du Canada devrait travailler avec ses partenaires du Conseil de l'Atlantique Nord, afin de mieux comprendre les intentions militaires de la Russie à l'égard de l'Arctique et d'envisager la réponse la plus appropriée et la plus mesurée possible.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada estime que la coopération et la collaboration devraient continuer de définir nos activités dans l'Arctique, y compris dans les dossiers relatifs à la sécurité dans l'Arctique. Les nations de l'Arctique ont depuis longtemps convenu de régler leurs différends de façon pacifique et conformément au droit international. Même si tous les États de l'Arctique continuent d'entretenir une collaboration productive sur les enjeux touchant l'Arctique dans divers cadres pertinents, le Canada, de concert avec ses alliés de l'OTAN, continuera de surveiller étroitement les activités militaires russes dans l'Arctique, étant donné

les préoccupations que suscite chez certains alliés l'intensification de celles-ci dans l'ensemble de la région.

Dans le cadre de sa politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement*, le Canada cherchera des occasions de travailler avec les alliés et les partenaires de l'OTAN pour accroître la connaissance de la situation et l'échange d'information dans l'Arctique. À cette fin, le Canada renforcera ses capacités de surveillance et de reconnaissance pour obtenir une meilleure vue d'ensemble de la région et y exercer efficacement des activités. De plus, les Forces armées canadiennes augmenteront leur participation à des exercices multinationaux dans la région et continueront d'inviter des alliés et partenaires stratégiques, de l'Arctique ou non, à participer à l'opération intérieure NANOOK que mène le Canada dans l'Arctique.

### **RECOMMANDATION 3**

**Le gouvernement du Canada devrait instaurer un dialogue avec le gouvernement de la Chine afin de comprendre en quoi consiste l'intérêt croissant de ce dernier envers l'Arctique.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement est résolu à préserver le rôle de premier plan qu'il joue dans l'Arctique et à orienter l'évolution de l'ordre international dans l'Arctique de façon à protéger et à promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens. L'intérêt grandissant que la Chine porte à l'Arctique présente à la fois des possibilités et des défis pour le Canada, spécialement en ce qui concerne les infrastructures sensibles sur le plan stratégique, la protection de l'environnement et les communautés autochtones et nordiques du Canada. Les mécanismes bilatéraux et multilatéraux existants ont permis d'engager un dialogue avec la Chine sur différents enjeux qui concernent l'Arctique, dont les sciences arctiques, les changements climatiques, la navigation commerciale dans l'Arctique et les politiques maritimes. Les missions diplomatiques du Canada en Chine ont également été mises à contribution dans les dossiers relatifs à l'Arctique et mènent un travail de représentation pour défendre et faire mieux connaître les positions du Canada. Le gouvernement poursuivra ses discussions productives avec la Chine au moyen de ces mécanismes et cherchera à élargir le dialogue sur l'Arctique avec la Chine lorsque les occasions seront propices à l'avancement des intérêts du Canada dans l'Arctique.

## **DIPLOMATIE CIRCUMPOLAIRE ET DROITS DES AUTOCHTONES**

### **RECOMMANDATION 2**

**Le gouvernement du Canada devrait continuer de travailler, dans la mesure du possible, avec la Russie au sein du Conseil de l'Arctique, de concert avec les autres États membres, pour mener des recherches dans les domaines scientifiques et politiques et relever les défis communs en matière d'environnement, de sécurité, de transport et de développement humain.**

**RÉPONSE :** La coopération avec la Fédération de Russie au sujet de l'Arctique se poursuit à la fois par les voies bilatérales et multilatérales, même si les relations bilatérales sont parfois difficiles. Le Canada, sous la conduite d'Affaires mondiales Canada, cherche à engager un dialogue avec des représentants russes sur une gamme variée de questions d'ordre politique,

culturel et scientifique, notamment dans le cadre du Conseil de l'Arctique. Au sein du Conseil de l'Arctique, le Canada travaille avec les autres États arctiques, dont la Russie, et les organisations autochtones ayant le statut de participants permanents pour favoriser le développement durable et la protection de l'environnement dans l'Arctique. La Russie, qui compte le plus grand territoire dans l'Arctique et le plus grand bassin de population nordique, cherche activement à développer ses ressources et ses systèmes de transport maritime dans l'Arctique. Elle est donc favorable à ce que le Conseil de l'Arctique s'intéresse de plus près aux enjeux de développement économique, ainsi qu'aux intérêts des peuples autochtones de Russie dans leurs efforts de développement humain et socioéconomique, surtout en ce qui a trait à l'éducation et aux langues.

À l'extérieur du Conseil de l'Arctique, des représentants canadiens poursuivent le dialogue au sujet de l'Arctique avec leurs homologues russes dans le but de mieux comprendre les enjeux et de trouver des domaines de coopération nouveaux et renouvelés. À cette fin, le Canada participe à d'importants mécanismes de consultation et de dialogue et mène d'autres activités pour faire avancer la relation bilatérale, comme des échanges de chercheurs ou d'étudiants, entre autres, le partage d'information et l'élaboration et la communication de pratiques exemplaires sur des questions d'intérêt commun. Différents ministères fédéraux discutent de questions qui concernent l'Arctique avec la Russie, y compris dans les domaines des transports, des pêches et de la science. Les ministères qui travaillent à la présentation de la demande du Canada à la Commission des limites du plateau continental (CLPC) consultent de près leurs homologues de la Russie et des autres États côtiers de l'océan Arctique (A5), à savoir les États-Unis, le Royaume du Danemark et le Royaume de Norvège, bilatéralement et à l'occasion des assemblées annuelles de l'A5. La Garde côtière travaille également avec la Russie et les autres États de l'Arctique dans le contexte du Forum des gardes côtières de l'Arctique pour favoriser des activités maritimes sécuritaires, sûres et écoresponsables dans la région. Les gardes côtières collaborent au moyen d'exercices réels et d'assemblées semestrielles et mettent l'accent sur la recherche et le sauvetage ainsi que sur les interventions environnementales.

#### **RECOMMANDATION 4**

**Le gouvernement du Canada devrait amorcer un dialogue avec des États non arctiques qui manifestent de l'intérêt envers l'Arctique afin de s'assurer que le transport maritime continue de se faire en toute sécurité et qu'il n'a pas d'effets négatifs sur les collectivités arctiques et l'environnement naturel, et de veiller à ce que le transport maritime soit conforme aux politiques ainsi qu'aux lois et à la réglementation canadiennes applicables, et à ce qu'il ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Arctique canadien.**

**RÉPONSE :** Le Canada accueille volontiers la navigation dans ses eaux arctiques, à condition que les navires respectent nos règles et règlements en matière de sécurité, de sûreté et de prévention de la pollution et qu'il soit tenu compte des intérêts des collectivités locales et des Autochtones. Le gouvernement du Canada applique un cadre de réglementation et de surveillance fondé sur le risque et conçu pour tenir compte des dangers propres à la région (p. ex. glace, températures basses, latitudes élevées). Il communique régulièrement avec les propriétaires et exploitants de navires d'États arctiques et non arctiques avant et pendant tout

voyage et prend les mesures qui s'imposent en cas d'infraction.

Le gouvernement du Canada est également actif dans diverses organisations internationales consacrées aux affaires maritimes, ce qui offre des occasions d'interagir directement avec les pays portant un intérêt réel ou perçu à la navigation maritime dans l'Arctique. Par exemple, à l'Organisation maritime internationale (OMI), le Canada discute avec les 174 États membres d'enjeux liés à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement, y compris dans l'Arctique. À l'issue de plusieurs années de négociations à l'OMI, qui ont mis à profit l'expérience du Canada à titre de chef de file mondial de la surveillance de la navigation dans l'Arctique, le *Recueil international de règles applicables aux navires exploités dans les eaux polaires* (le *Recueil sur la navigation polaire*) de l'OMI est entré en vigueur à l'échelle mondiale le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce recueil contient différentes mesures de sécurité et de prévention de la pollution à la fine pointe de la technologie.

Le gouvernement du Canada participe aussi à des organisations intergouvernementales axées sur l'Arctique, qui se penchent sur la navigation dans la région, mais sans établir de règles à cet égard. La plus connue de ces organisations est probablement le Conseil de l'Arctique, auquel participent à titre d'observateurs des acteurs non arctiques qui ont manifesté un intérêt pour la région, comme la Chine, Singapour et l'Inde. La participation à de telles organisations offre au Canada de précieuses occasions de faire connaître à ces parties intéressées son solide cadre réglementaire régissant la navigation dans l'Arctique.

#### **RECOMMANDATION 5**

**Le gouvernement du Canada devrait continuer de travailler étroitement avec les autres États côtiers de l'Arctique, soit le Danemark, la Norvège, la Russie et les États-Unis, dans le respect de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* et de la *Déclaration d'Ilulissat de 2008*, et conformément aux recommandations de la Commission des limites du plateau continental, au règlement pacifique, ordonné et mutuellement acceptable des chevauchements concernant le plateau continental étendu du Canada dans l'Arctique.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation et demeure en contact étroit avec les États-Unis, le Royaume du Danemark, le Royaume de Norvège et la Fédération de Russie à ce sujet. Ces États côtiers de l'océan Arctique, appelés « A5 », se réunissent tous les ans pour discuter des aspects juridiques et scientifiques qui concernent leur plateau continental dans l'océan Arctique. En raison du processus de délimitation du plateau continental, les scientifiques de l'A5 travaillent de concert pour établir les principes fondamentaux qui sous-tendent la formation et l'évolution de l'océan Arctique. Le 23 mai 2019, le Canada a déposé sa demande à la Commission des limites du plateau continental concernant son plateau continental dans l'océan Arctique. La demande du Canada sur le plateau continental couvre 1,2 million de kilomètres carrés de fonds marins et de sous-sol dans l'océan Arctique, et comprend le pôle Nord. Tous les pays de l'A5 demeurent attachés à régler les chevauchements de façon pacifique et ordonnée au moyen du cadre juridique défini dans la

*Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, comme le prévoit la *Déclaration d'Ilulissat* de 2008. En 2018, la haute représentante du Canada pour l'Arctique Alison LeClaire était présente à Ilulissat pour témoigner du soutien constant du Canada à la *Déclaration d'Ilulissat* à l'occasion du dixième anniversaire de celle-ci.

#### **RECOMMANDATION 6**

**Le gouvernement du Canada devrait respecter les droits des peuples autochtones, y compris ceux qui sont énoncés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, lors de la résolution des différends liés à la souveraineté et de l'application de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement prend note de la recommandation 6. Il a consulté des groupes autochtones du Nord au cours de la préparation de la demande du Canada sur les limites extérieures de son plateau continental dans l'océan Arctique, ainsi que dans le contexte des discussions sur la définition des frontières avec le Royaume du Danemark. Le Canada continuera de s'assurer que les droits des peuples autochtones sont respectés dans la résolution de différends frontaliers et des chevauchements entourant le plateau continental dans l'océan Arctique.

#### **RECOMMANDATION 7**

**Le gouvernement du Canada devrait assurer un financement stable et à long terme pour appuyer les participants permanents canadiens du Conseil de l'Arctique.**

**RÉPONSE :** Depuis la création du Conseil de l'Arctique, le Canada a recommandé d'accroître les ressources accordées aux organisations autochtones ayant le statut de participants permanents (PP) au sein du Conseil et a fait des efforts en ce sens. Le Canada a aussi versé des contributions annuelles au travail des PP ayant des membres canadiens, à savoir le Conseil des Athabaskans de l'Arctique, le Conseil international des Gwich'in et le Conseil circumpolaire inuit. Même si certaines avancées ont été accomplies en vue d'augmenter le financement ou de trouver des fonds supplémentaires pour appuyer ces trois PP, notamment grâce au soutien accordé par différents ministères fédéraux à des activités ou projets précis, il demeurerait encore difficile, jusqu'à tout récemment, d'assurer la participation active et à part entière des PP au Conseil. La situation a changé à la faveur des nouveaux investissements importants de 10 millions de dollars sur cinq ans et de 2 millions de dollars par année par la suite prévus dans le Budget de 2019 pour rendre les PP plus à même de participer au Conseil de l'Arctique. Ces nouveaux investissements renforceront la capacité des PP de définir les priorités stratégiques des Autochtones dans l'Arctique et de les défendre, ainsi que de réaliser et de diriger des initiatives dans le contexte du Conseil ou d'y participer activement.

## **RECOMMANDATION 8**

**Lors de sa prochaine présidence du Conseil de l'Arctique, le gouvernement du Canada devrait établir le programme et les priorités pour les deux années de concert avec les participants permanents canadiens.**

**RÉPONSE :** Depuis la création du Conseil de l'Arctique, il est prioritaire pour le Canada de travailler en étroite collaboration avec les organisations autochtones ayant le statut de participants permanents (PP) au Conseil qui comptent des membres au Canada, et ce, avant et pendant chaque présidence du Conseil de l'Arctique, à la fois les présidences canadiennes et celles des autres États de l'Arctique. Cette collaboration nous permet de définir les priorités et les initiatives de façon concertée avec les PP et de travailler en partenariat à l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement consulte activement et régulièrement les PP ainsi que les gouvernements des territoires et des provinces au sujet des initiatives et questions stratégiques internationales touchant l'Arctique par l'intermédiaire du Comité consultatif du Conseil de l'Arctique (CCCA), un mécanisme de consultation national présidé par la haute représentante du Canada pour l'Arctique, ainsi qu'au moyen d'efforts continus de communication et de consultation.

Dans la période qui a précédé la plus récente présidence du Conseil par le Canada, de 2013 à 2015, le gouvernement a consulté régulièrement et activement les PP, à la fois bilatéralement et par l'intermédiaire du CCCA, en vue d'élaborer le programme de la présidence canadienne. Certaines des initiatives phares de la présidence du Canada ont été le fruit de ces consultations. Alors que sa prochaine présidence pointe à l'horizon (2029-2031), le Canada compte continuer à suivre cette ligne de conduite pour assurer une collaboration et un partenariat constants avec les peuples autochtones de l'Arctique canadien.

## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES, SCIENCE ET CONNAISSANCES**

### **RECOMMANDATION 22**

**Le gouvernement du Canada devrait veiller à ce que les risques que présentent les changements climatiques soient pris en considération dans tous les programmes d'infrastructures bénéficiant de fonds fédéraux dans le Nord.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation et prend déjà des mesures pour favoriser la prise en considération des risques associés aux changements climatiques dans la conception et l'aménagement des infrastructures destinées à toutes les régions du pays et tout particulièrement au Nord canadien, où le rythme et l'ampleur des changements climatiques sont les plus marqués. Par exemple, dans le cadre du Programme d'investissement dans l'infrastructure du Canada doté d'une enveloppe de 33 milliards de dollars et dirigé par Infrastructure Canada, le gouvernement a imposé une nouvelle obligation de tenir compte des facteurs climatiques dans l'analyse des projets et créé deux filières de financement pour les projets rattachés aux changements climatiques : une visant à accroître la résilience des communautés et l'autre, à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds de 2 milliards de dollars pour l'atténuation des catastrophes et l'adaptation prévoit aussi

l'exigence de tenir compte des facteurs climatiques dans l'analyse des projets soumis. L'Initiative sur les immeubles résilients aux changements climatiques et les infrastructures publiques de base, qui bénéficie d'un financement de 42,5 millions de dollars versé par Infrastructure Canada et est exécutée sous la conduite du Conseil national de recherches, produit de nouveaux outils, lignes directrices et normes en vue de mettre à jour les codes du bâtiment afin qu'ils tiennent compte des changements climatiques. Le Conseil canadien des normes, avec l'appui de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), mène l'Initiative de normalisation des infrastructures du Nord, dans le but de remédier aux vulnérabilités de celles-ci par une application efficace des normes. Dans le contexte de l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord (6,9 millions de dollars de 2019-2020 à 2021-2022), Transports Canada collabore avec des chercheurs, des professionnels, des spécialistes, les gouvernements territoriaux et provinciaux, ainsi que d'autres parties intéressées pour appuyer la recherche, des essais, des ateliers et d'autres activités de transfert des connaissances dans le but de renforcer la capacité des habitants du Nord d'accroître la résilience de leurs réseaux de transport aux changements climatiques et de favoriser une meilleure connaissance des besoins en matière d'infrastructures à long terme. Tous ces exemples illustrent la volonté du gouvernement de veiller à ce que l'on tienne compte des risques posés par les changements climatiques dans l'aménagement et la rénovation des infrastructures et que le cadre bâti au pays est à même de résister aux pressions grandissantes exercées par les changements climatiques, y compris dans le Nord canadien.

#### **RECOMMANDATION 25**

**Le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les organismes de recherche relevant de sa compétence tiennent des consultations significatives avec les collectivités autochtones et d'autres personnes qui vivent et travaillent dans l'Arctique pour veiller à ce que le programme canadien de recherche sur l'Arctique tienne compte de leurs priorités et de leurs points de vue.**

**RÉPONSE :** Pour assurer une bonne compréhension des besoins et des priorités des habitants du Nord, ainsi que des possibilités qui existent de compléter les activités et initiatives de recherche en cours, Savoir polaire Canada (POLAIRE) consulte directement les représentants d'organisations nordiques et autochtones dans toute la région du Nord canadien, en vue d'élaborer un Plan de science et de technologie qui tient compte de leurs priorités et appuie des travaux de recherche essentiels pour mieux comprendre les changements climatiques et s'y adapter. POLAIRE entretient une étroite collaboration avec des organisations autochtones, comme l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), afin d'assurer l'arrimage des priorités de l'organisme, des partenaires autochtones, des habitants du Nord et du milieu de la recherche dans son ensemble.

Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones de RCAANC fait appel à des comités régionaux représentatifs à l'échelle de l'Arctique en vue de définir les priorités du financement aux fins de la surveillance des changements climatiques dans l'Arctique et de l'adaptation à ceux-ci. Le ministère compte aussi un groupe sur les partenariats régionaux et la recherche, qui travaille avec des organisations établies en application d'ententes sur les revendications territoriales dans le Nord et des communautés à l'échelle de

l'Arctique pour s'assurer que les intérêts locaux et régionaux aident à déterminer les recherches nécessaires pour guider la prise de décisions dans l'avenir sur la gestion des ressources extracôtières dans l'Arctique. Par ailleurs, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord exige que tous les projets financés (par une enveloppe annuelle de 4,1 millions de dollars) soient exécutés en partenariat et en consultation avec les habitants du Nord. Les priorités de ce programme sont d'ailleurs définies conjointement avec les communautés, organisations et gouvernements nordiques, ce qui accroît leur mobilisation et leur prise en charge des initiatives, afin qu'ils participent pleinement à la recherche dans l'Arctique en contribuant à la prise de décision à ce sujet.

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) mène des travaux de recherche appliquée en vue de résoudre des enjeux qui se présentent dans l'Arctique, à la demande d'organisations nordiques et avec la participation de celles-ci. Ces organisations comprennent la Société Qikiqtaaluk, la Société régionale inuvialuite, ainsi que des partenaires industriels dans la région. En travaillant de près avec ces collaborateurs, le CNRC réalise des recherches qui favorisent des infrastructures robustes, le développement technologique et la fiabilité des transports dans l'ensemble du Nord canadien. Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du CNRC appuie les entreprises du Nord pour les aider à faire passer leurs idées innovatrices du stade de la recherche et développement à celui de la mise en marché.

Dans le cadre de l'initiative visant à renforcer les capacités de recherche autochtones lancée en 2018, les trois organismes subventionnaires fédéraux (les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines) ont tenu 14 séances de consultations régionales avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin de définir de nouveaux modèles mieux à même de soutenir la recherche autochtone et la formation dans ce domaine. Le programme Connexion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) offre aux Autochtones du financement qui leur expressément réservé, de même que des subventions à l'appui de la réconciliation. Au total, 116 subventions ont été accordées pour favoriser la mobilisation et l'échange de connaissances sur la recherche autochtone et la formation dans ce domaine. Un dialogue national sur la recherche autochtone tenu en mars 2019 a réuni 300 bénéficiaires des subventions du programme Connexion, des membres de communautés autochtones et des représentants des trois organismes subventionnaires pour discuter de nouveaux enjeux, notamment les questions relatives aux recherches dans l'Arctique.

En 2016, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont lancé le *Plan d'action : Créer un avenir plus sain pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis*, en se fondant sur les avis formulés par les principaux intéressés. Les IRSC ont aussi collaboré de près avec l'ITK pour discuter de ses priorités et examiner la façon dont les Instituts peuvent appuyer sa récente Stratégie nationale inuite sur la recherche. Par ailleurs, les projets de recherche réalisés sous les auspices d'institutions qui reçoivent du financement de l'un ou l'autre des trois organismes subventionnaires doivent se conformer à l'énoncé de politique de ceux-ci sur la conduite éthique de la recherche avec des êtres humains, qui comprend un chapitre portant sur la recherche visant les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada. Les directives qui y figurent partent notamment du principe que la participation de la communauté doit faire partie intégrante de toute recherche éthique visant les peuples autochtones.

## **RECOMMANDATION 26**

**Le gouvernement du Canada devrait soutenir les initiatives autochtones qui permettent de recueillir, de consigner et d'analyser le savoir traditionnel autochtone sur l'Arctique dans le cadre de la conception, de la planification et de l'exécution de recherches sur l'Arctique.**

**RÉPONSE :** Par l'entremise de ses programmes de subventions et de contributions, POLAIRE verse du financement à des partenaires externes, notamment des organisations nordiques et autochtones, pour appuyer leurs projets de recherche et de mobilisation du savoir, lesquels peuvent entre autres porter sur le savoir autochtone et local. En particulier, le programme de Savoir polaire ouvert aux demandes pour 2020-2023 financera des projets sur le thème du savoir autochtone, en vue d'en favoriser l'application aux activités de recherche dans le Nord dans le but de faciliter la création de nouvelles connaissances et d'appuyer la prise de décision. Les projets admissibles à ce programme peuvent viser à soutenir l'utilisation du savoir à l'un ou l'autre des stades du cycle de la recherche, de la phase de définition des priorités de recherche jusqu'à celle de l'interprétation des résultats et de la diffusion de l'information et des connaissances acquises.

Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones de RCAANC accorde un financement de 6 millions de dollars par année pour aider les Autochtones à établir et à suivre des indicateurs qu'ils auront eux-mêmes déterminés relativement aux changements climatiques, en se fondant sur le savoir et la science autochtones. Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord vise à mobiliser les détenteurs de savoir autochtones à toutes les étapes de la réalisation des projets et à soutenir les activités qui utilisent de façon complémentaire l'expertise scientifique et autochtone pour enrichir les connaissances au sujet des contaminants et de leurs effets sur les gens et l'environnement. Dans le contexte des évaluations environnementales stratégiques qu'il réalise dans les régions extracôtières dans l'Arctique, RCAANC collabore avec les organisations de revendications territoriales et les organisations inuites régionales pour offrir aux communautés locales des occasions de véritablement contribuer à ces évaluations, ainsi que pour préserver l'intégrité du savoir autochtone et des valeurs qu'il incarne dans le contexte de l'utilisation de ces connaissances dans la recherche et aux fins de la prise de décisions.

## **RECOMMANDATION 27**

**Le gouvernement du Canada devrait s'employer à établir un programme canadien de recherche sur l'Antarctique, placé sous la direction de Savoir polaire Canada, pour qu'une activité de recherche scientifique importante s'y tienne.**

**RÉPONSE :** Le gouvernement souscrit à l'intention sous-tendant cette recommandation. Des chercheurs canadiens contribuent de longue date à la recherche sur l'Antarctique dans les domaines de la physique, de la biologie, des sciences humaines et sociales et des sciences de la Terre. Des Canadiens ont aussi contribué à la conception de technologies visant à faciliter et à soutenir la recherche et les activités scientifique dans l'Antarctique. Le Canada est une nation polaire, et il ne fait aucun doute qu'il y a des leçons à tirer des changements qui se produisent dans l'Antarctique, étant donné leurs effets sur l'Arctique canadien et sur le reste du monde.